



Mon bailleur demande plus que la caution

Par **wicky**, le **10/12/2012 à 12:49**

bonjour, voila je quitte un logement hlm que j'ai gardé 6 ans, pour mon depart il me demande de refaire des travaux ou de payer plus que ce que j'ai donné comme caution, ont ils le droit, de plus les travaux a refaire ne sont pas de ma faute car par exemple la peinture de la salle de bain qui etait neuve a mon entrée mais surment pas de bonne qualité car en fait elle s'en va par plaque toute seule, et se n'est pas de ma faute , plein de chose comme ça ou je n'y suis pour rien, que faire? merci

Par **Lag0**, le **10/12/2012 à 14:17**

Bonjour,
Si le cout des réparations après l'état des lieux de sortie, est supérieur au dépôt de garantie (et non pas caution), le bailleur peut effectivement vous demander de compléter.

Par **cocotte1003**, le **10/12/2012 à 14:21**

Bonjour, vous devez rendre l'appartement en état conforme avec l'état des lieux d'entrée, toutes dégradation (sauf usure) est à la charge du locataire si elle est notée dan l'état des lieux de sortie. Le problème de la salle de bains est certainement un problème d'humidité, il aurait fallu le régler avec le bailleur par avance en le lui signalant par LRAR. l'office hlm a deux mois apres votre départ pour vous faire parvenir les justificatifs (devis ou factures) déduits de votre dépôt de garantie(et pas caution). Si ce dernier ne suffit pas à couvrir les frais, le bailleur peut vous demander un complément, cordialement